

**Avis de Décès**

**77 - DONNEMARIE-DONTILLY**

M. Claude PÉPIN, son époux  
Sylvie PÉPIN  
Didier PÉPIN,  
Philippe PÉPIN, ses enfants  
David, Thomas, ses petits-fils  
Ainsi que toute la famille et ses amis

ont la tristesse de vous faire part du décès de

**Mme Liliane PÉPIN  
née SILLIARD**

survenu à son domicile, le 6 octobre 2020, à l'âge de 83 ans.

La cérémonie civile sera célébrée au cimetière de Donnemarie, le lundi 12 octobre 2020 à 14H30, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

Un registre à signatures tiendra lieu de condoléances.

PF MARBRERIE  
BRIOS NEGREVERGNE  
GOUAIX & PROVINS  
01 64 00 03 92

**77 - LES ORMES SUR VOULZIE**

Une pensée pour M. Jacques CIOTTI, son époux  
Violette et Alain ALEXANDRE Régis et Martine CIOTTI Serge et Régine CIOTTI  
Une pensée pour Daniel CIOTTI Odette et Jean-Louis CADET, ses enfants  
Ses petits-enfants, arrière petits-enfants  
Ainsi que toute la famille et ses amis

ont la tristesse de vous faire part du décès de

**Mme Maryse CIOTTI  
née GUILLAUMIN**

survenu à Provins, le 7 octobre 2020, à l'âge de 88 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église des Ormes sur Vouizie, le mardi 13 octobre 2020 à 14H30, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.  
Un registre à signatures tiendra lieu de condoléances.

PF MARBRERIE  
BRIOS NEGREVERGNE  
GOUAIX & PROVINS  
01 64 00 03 92

**77 - DAMMARTIN-SUR-TIGEUX**

Edith DE FUNES DE GALARZA, Son épouse,  
Dominique, Béatrice,  
Emmanuelle et Pascal  
Ses enfants et son gendre  
Nicolas, Raphaël, Sonia, Baptiste, Mathilde et Annaël  
Ses petits-enfants,  
Ainsi que toute la famille

ont la tristesse de vous faire part du décès de

**M. Robert DE FUNES DE  
GALARZA**

survenu le 5 octobre 2020 à son domicile à Dammartin-sur-Tigeux à l'âge de 83 ans.

Les obsèques civiles seront célébrées le mercredi 14 octobre 2020 à 14H20 au Château de Saint Avoye à Dammartin-sur-Tigeux.

Pas de plaques

PF CHAMBAULT  
CRÉCY LA CHAPELLE  
01 64 63 81 23

**77 - MONTIGNY-LE-GUESDIER**

Bernard et Béatrice LE LAN, ses parents ;  
Amandine LE LAN, sa sœur ;  
Laurent MARTEAU, son beau-frère ;  
Noémie MARTEAU, sa nièce ;  
Christelle et Stéphane pour leur soutien indéfectible ;  
Ses tantes, ses oncles, ses cousins et cousines ;  
Gilles DORBAIS, son parrain ;  
Et toute la famille

ont la douleur de vous faire part du décès de

**Loïc LE LAN**

survenu accidentellement le 5 octobre 2020, à Chartres de Bretagne, dans sa 27ème année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 12 octobre 2020 à 14H45, en l'église de Saint Jacques de Montigny-le-Guesdier, suivie de l'inhumation au cimetière communal.

Condoléances sur registre.  
Fleurs naturelles uniquement.

PF MARBRERIE GALLOT  
77480 BRAY SUR SEINE  
01 60 67 13 02

**77 - DONNEMARIE-DONTILLY  
- VILLECONIN**

Marie-Josée BERRY,  
Anne-Marie BERRY,  
ses filles,  
ses petits-enfants,  
ses arrière petits-enfants  
et toute la famille

ont la tristesse de vous faire-part du décès de

**Mme Françoise BERRY  
née CHEVALLIER**

survenu le 9 octobre 2020 à l'âge de 84 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 14 octobre 2020 à 14H30 en l'église de Donnemarie-Dontilly,

suivie de l'inhumation au cimetière de Villeconin à 17 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

P.F.G PROVINS  
01 64 00 00 40

**Remerciements**

**77 - MONTGÉ EN GOËLE**

Bernadette et Bernard TUTIN,  
Marie-Claude TOUROUX,  
Alicette et Jean-Philippe PARENT,  
ses enfants  
ses petits-enfants,  
ses arrière-petits-enfants  
et toute la famille,

très touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors des obsèques de

**Mme Gisèle PHILIPPE  
née CHENILLE**

remercient toutes les personnes qui par leur présence, leur envoi de message, fleurs ou plaques, se sont associées à leur deuil.

www.pffontaine.com

PF FONTAINE  
BÉTHISY 03 44 39 47 00  
CRÉPY 03 44 94 47 00

**Le Parisien**  
Conférences, débats, salons,  
Faites part de vos événements dans Le Parisien  
01 87 39 80 20 carnets@teamedia.fr  
www.annoncesleparisien.fr  
TEAM  
MED/A

**95 - LUZARCHES**

Gilles PAYEN,  
Philippe PAYEN,  
Laurent PAYEN et Dine LAO,  
ses petites-filles,  
ainsi que toute la famille,

profondément touchés des marques de réconfort, d'affection et de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

**M. Guy PAYEN**

vous remerciant de vous être associés à leur peine, par votre présence, vos fleurs et messages de condoléances.

PF BOURSON-PAUCHET  
60500 CHANTILLY  
03 44 57 18 33

**77 - NANGIS  
- MORMANT**

Madame Léone PIRON, son épouse ;  
Dominique, son fils ;  
Anthony, Yohann, Léa,  
ses petits-enfants ;  
Maxime, son arrière-petit-fils ;  
ainsi que toute la famille

sont profondément touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors des obsèques de leur cher défunt

**M. Pierre PIRON**

et remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur deuil et celles qui ont apporté des fleurs, des plaques et des messages de condoléances.

**Le Parisien**  
CARNET DU JOUR

Décès d'un proche ?  
Informez, remerciez, présentez  
vos condoléances et honorez sa mémoire

01 87 39 80 00  
carnets@teamedia.fr  
carnet.leparisien.fr

**ANNONCES 78 | JUDICIAIRES & LÉGALES**

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2020 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 (4,37 €) - 75 (5,39 €) - 77 (5,14 €) - 78 (5,14 €) - 91 (5,14 €) - 92 (5,39 €) - 93 (5,39 €) - 94 (5,39 €) - 95 (5,14 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2019.

**Enquête publique**

**AVIS DE MISE A ENQUÊTE PUBLIQUE  
POUR LA MODIFICATION N 3 DU PLAN  
LOCAL D'URBANISME**

**COMMUNE DE  
VILLIERS-SAINT-  
FRÉDÉRIC**

En application de l'arrêté n 128-2020 en date du 23 septembre 2020, la modification n3 du Plan Local d'Urbanisme sera soumise à enquête publique durant 32 jours du lundi 2 novembre 2020 au jeudi 3 décembre 2020 inclus

Monsieur MACHU assumera les fonctions de commissaire enquêteur

Le projet de modification du P.L.U. relatif à l'enquête prescrite ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, seront tenus à la disposition du public du lundi 2 novembre 2020 au jeudi 3 décembre 2020 inclus en Mairie de Villiers-Saint-Frédéric.  
Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 17h00  
Le mercredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur qui les verra et les annexera audit registre pendant toute la durée de l'enquête ou les adresser à l'adresse suivante modifplu-vs2020@gmail.com

Les pièces du dossier seront également consultables sur le site de la mairie www.mairie-villiers-saint-frederic.fr  
**Permanences du commissaire-enquêteur**  
Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour répondre à ses demandes d'information et recevoir ses observations écrites ou orales aux lieux, jours et horaires suivants :  
Le lundi 2 novembre 2020 de 14h00 à 16h00

Le mercredi 18 novembre 2020 de 15h00 à 17h00  
Le samedi 28 novembre de 10h00 à 12h00

**Constitution  
de société**

Par ASSP du 15/09/2020 constitution de la SASU-LE BON THAI. Capital: 100€. Sise: 1 avenue marceau 78190 Trappes. Objet: Restauration rapide sur place et à emporter sans alcool. Président: Thomas Dessalas, 1 avenue marceau 78190 trappes. Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Versailles.

**Insertions diverses**

**CARMAT**

Société anonyme au capital de 507.905,96 euros  
Siège social : 36, avenue de l'Europe, Immeuble l'Etendard - Energy III 78140 Vélizy-Villacoublay 504 937 905 R.C.S. Versailles

**ASSEMBLEE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES  
ACTIONNAIRES  
DU 28 OCTOBRE 2020  
AVIS DE CONVOCATION**

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 28 octobre 2020 à 10 heures. Dans le contexte de la pandémie de Covid-19 et conformément à l'ordonnance n 2020-321 du 25 mars 2020, dont la durée d'application a été prorogée par le décret n 2020-925 du 29 juillet 2020, cette assemblée générale se tiendra à huis clos, i.e. hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes pouvant y assister. Les actionnaires ne seront donc pas en mesure d'assister physiquement à ladite assemblée mais pourront s'y faire représenter et voter dans les conditions précisées ci-après. L'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après :  
imputation des pertes inscrites au compte « report à nouveau » sur le compte « primes d'émission ».  
Il est rappelé que l'avis préalable de réunion

de l'assemblée générale comportant le texte du projet de résolution arrêté par le conseil d'administration a été publié au BALO du 23 septembre 2020.

Les actionnaires peuvent prendre part à cette assemblée quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires, nonobstant toutes clauses statutaires contraires. Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales des sociétés par l'inscription des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L. 228-1 du code de commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 26 octobre 2020 à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R. 225-61 du code de commerce, et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration, ou encore, à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Les propriétaires d'actions nominatives n'ont aucune formalité à remplir et seront admis sur simple justification de leur identité. Les propriétaires d'actions au porteur doivent procéder au dépôt d'une attestation de participation deux (2) jours ouvrés au moins avant la date fixée pour la réunion délivrée par leur intermédiaire financier.

Dans le contexte de la pandémie de Covid-19, l'assemblée générale se tenant à huis clos, les actionnaires ne pourront pas y assister personnellement.

Dans ces conditions, les actionnaires sont invités à voter à distance, avant la tenue de l'assemblée générale, en donnant pouvoir au président ou en retournant le formulaire de vote par correspondance.

Exceptionnellement, les actionnaires sont invités à ne pas donner pouvoir à un tiers pour mes représenter à l'assemblée dans la mesure où celle-ci se tiendra hors la présence physique des actionnaires et donc des tiers mandataires éventuels et à privilégier le vote par correspondance ou à donner pouvoir au président.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance ou envoyé un pouvoir peut à tout

moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 26 octobre 2020, à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance ou le pouvoir. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires. Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

Les formulaires de procuration et de vote par correspondance sont adressés automatiquement aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré par courrier postal. Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette assemblée générale, seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social de CARMAT et sur le site internet de la société <http://www.carmatsa.com> ou transmis sur simple demande

adressée à CACEIS Corporate Trust. Pour les propriétaires d'actions au porteur, les formulaires de procuration et de vote par correspondance leur seront adressés sur demande réceptionnée par lettre recommandée avec avis de réception par CACEIS Corporate Trust - Service Assemblées Générales Centralisées - 14, rue Rouget de Lisle - 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9 au plus tard six jours avant la date de l'assemblée. Pour être comptabilisé, le formulaire de vote par correspondance, complété et signé, devra être retourné à CACEIS Corporate Trust - Service Assemblées Générales Centralisées - 14, rue Rouget de Lisle - 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9 au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée. Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance ou envoyé un pouvoir, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée, sauf disposition contraire des statuts. Les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la société conformément aux articles L. 225-108 et R. 225-84 du code de commerce. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société, par lettre recommandée avec accusé de réception au

plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte. Il est en outre rappelé que l'examen par l'assemblée générale des points à l'ordre du jour et des résolutions qui seront présentés est subordonné à la transmission par les intéressés, au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription en compte de leurs titres dans les mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus. Par ailleurs, dans la mesure où l'assemblée générale se tiendra hors la présence physique des actionnaires, il est rappelé que les actionnaires ne pourront pas poser des questions orales ou proposer des résolutions nouvelles, pendant l'assemblée générale. Toutefois, les questions écrites des actionnaires qui sont envoyées à la société après la date limite prévue par les dispositions réglementaires mais avant l'assemblée générale via l'adresse électronique [contact@carmatsa.com](mailto:contact@carmatsa.com) seront traitées dans la mesure du possible.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Le Parisien**

**Publiez vos marchés publics,  
vos concessions dans Le Parisien**

Habilitations  
60, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95

01 87 39 84 40  
pub@dematis.com